

Le Conseil d'Administration du Centre intercommunal d'Action Sociale Arlysère, légalement convoqué le 11 juin 2026, s'est réuni le Mercredi 17 juin 2026 à 18h00, à la salle de réunion de L'Arpège à Albertville, sous la présidence de Frédéric BURNIER FRAMBORET, Président.

Nombre de membres en exercice : 31 / Quorum : 16

Nombre d'administrateurs présents : 19

Nombre d'administrateurs représentés : 6

Administrateurs présents :

Sandrine	BERTHET
Lina	BLANC
Philippe	BRANCHE
Fatiha	BRIKOU AMAL
Frédéric	BURNIER FRAMBORET
Irène	CHAPUY
Odile	COUBAT
Claude	DURAY
Christian	EXCOFFON
Carole	FONTAINE
François	GAUDIN
Gérard	GIULIANI
Patrick	LATOUR
Evelyne	MARECHAL
Marie-Pierre	OUVRIER
Sandrine	POIGNET
Maguy	RUFFIER
Virginie	VERNAZ
Pascale	VOUTIER REPELLIN

Administrateurs représentés :

Guillaume BEDHET	Ayant donné pouvoir à Carole FONTAINE
Nicolas BERNARD DUGUET	Ayant donné pouvoir à Virginie VERNAZ
Elodie MOREL	Ayant donné pouvoir à Frédéric BURNIER FRAMBORET
Monique NAGORNY	Ayant donné pouvoir à Philippe BRANCHE
André THOUVENOT	Ayant donné pouvoir à Pascale VOUTIER REPELLIN
André VAIRETTO	Ayant donné pouvoir à Sandrine BERTHET

Sophie GHIRON, Directrice du CIAS, est la Secrétaire de séance.

Objet : Petite Enfance – Convention d'occupation de la salle communale de La Bâthie pour le Relais Petite Enfance du CIAS Arlysère – Année 2026-2027

Rapporteur : Virginie VERNAZ

Le CIAS Arlysère organise et met en œuvre la politique Petite Enfance à travers les Relais Petite Enfance sur le territoire d'Arlysère et notamment sur celui de la Basse Tarentaise.

Par délibération n°23 du 10 juin 2025, le Conseil d'administration approuvait la signature d'une convention de mise à disposition de la salle communale de La Bâthie pour le service du Relais Petite Enfance de Basse Tarentaise pour la période du 1^{er} septembre 2025 au 31 août 2026.

Cette convention arrive à échéance le 31 août 2026. Ainsi, il est proposé de mettre en place une nouvelle convention (dont le projet est joint en annexe) afin de fixer les conditions de mise à disposition de la salle communale de La Bâthie à la fois pour :

- les jardins d'éveil du RPE (Relais Petite Enfance)
- les séances d'analyse de la pratique pour les assistantes maternelles du secteur
- les formations des assistantes maternelles du secteur
- les événements ponctuels avec les familles (Printemps des Marmots, portes ouvertes...)

La salle sera mise à disposition gracieusement par la commune de La Bâthie.

L'entretien des locaux sera assuré par un agent de la commune de La Bâthie et refacturé au CIAS Arlysère à hauteur des heures effectuées et du coût salarial chargé de l'agent.

Cette convention est conclue pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027.

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve la convention d'occupation de la salle communale de La Bâthie au CIAS Arlysère pour le Relais Petite Enfance de la Basse Tarentaise selon les modalités ci-dessus ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer la convention afférente ;**
- **autorise M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**

La secrétaire de séance
Sophie GHIRON



Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président
Frédéric BURNIER FRAMBORET

